

PLAN DE COURS- BES

HIS 1130-10

Numéro du cours

FONCTIONS SOCIALES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE : CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ

Titre du cours

A-2023

Session

2

Nombre de crédits

[LIEN MENANT AU DESCRIPTEUR DU COURS](#)

Site Web du cours

LEGAULT, DANNY

Nom et prénom

[CLIQUEZ ICI](#)

Poste

legault.danny@uqam.ca

Courriel

A-6105

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous au local A-6105

ZOOM : <https://uqam.zoom.us/j/2876210553>

HORAIRE DES SÉANCES

Lundi 14h00 - 17h00

Mercredi 9h30 - 12h30

Pas de séance les 4 septembre et 9 octobre

LOCAL DU COURS : N-M360

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Objectifs du cours.....	2
3	Formules pédagogiques.....	2
4	Évaluations.....	2
5	Sommaire des évaluations - Pondération	4
6	Calendrier du cours.....	5
7	Modalités du cours	6
	7.1 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	6
	7.2 Modalités de remise des travaux	6
	7.3 Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
	7.4 Modalités d'évaluation de la langue.....	6
	7.5 Modalités d'évaluation des enseignements	6
8	Médiagraphie.....	7
	8.1 Documentation obligatoire	7
	8.2 RessourcES complémentaires.....	7
9	Références.....	9
	9.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	9
	9.2 Document et Informations additionnelles.....	10
	9.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
	9.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	12
	9.5 Compétences professionnelles.....	13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à faire comprendre les multiples enjeux en cause dans la construction de l'identité sociale des jeunes et l'éducation à la citoyenneté, à faire saisir la contribution de l'enseignement des disciplines de l'Univers social à cet effet et tout particulièrement de l'enseignement de l'histoire auquel est associé un mandat explicite en ce sens.

Le contenu du cours traitera des éléments suivants : - fondements historiques et philosophiques de la citoyenneté démocratique contemporaine; - évolution et sens actuels des concepts démocratie, citoyenneté, droits, libertés et responsabilité; - évolution de la notion de citoyenneté (nation, territoire, identité) dans l'histoire et la géographie scolaires en Occident; - sens et place accordés au développement de la « conscience historique » de la « conscience territoriale » du futur citoyen; - réalités sociales, représentation de ces réalités et vision du monde; - valeurs sociales et enseignement des sciences humaines; - examen de stratégies pédagogiques et de pratiques exemplaires de construction identitaire et d'éducation à la citoyenneté via l'enseignement des disciplines scolaires de l'Univers social.

<https://etudier.uqam.ca/cours?sigle=HIS1130>

2 OBJECTIFS DU COURS

À l'issue de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure...

- d'expliquer ce que sont l'éducation à la citoyenneté (et les compétences qui l'accompagne) et l'identité sociale ;
- de définir son rôle en tant qu'enseignant ou enseignante en univers social dans l'éducation à la citoyenneté et la construction de l'identité sociale de ses élèves ;
- d'identifier les concepts et compétences liés à l'éducation à la citoyenneté et à l'identité sociale ;
- d'envisager des moyens d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté
- d'expliquer la « conscience historique » et la « conscience territoriale »

3 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Notons que différentes approches seront privilégiées afin d'atteindre les objectifs du cours comme les lectures, la rétroaction vidéo, l'étude des lieux de mémoire sur le terrain, les échanges avec des conférenciers, l'enseignement magistral interactif, etc.

4 ÉVALUATIONS

1. Interprétation critique d'un monument historique (45 %)

Ce travail de session, en équipe de quatre max., vous invite à développer un regard critique face à un lieu de mémoire présent dans l'espace public. Après avoir choisi un lieu de mémoire, vous devrez en faire une analyse exhaustive. De plus, vous devrez envisager des liens de nature didactique avec votre pratique et les contenus prescrits dans le PFEQ et la PDA. Le projet devra faire l'objet d'un balado qui sera déposé sur la plateforme BaladoWeb.

a) Objectifs :

- Interpréter un lieu de mémoire sur les plans historique et géographique;
- Évaluer la pertinence d'un lieu de mémoire dans une perspective didactique;
- Communiquer et partager les résultats à l'aide d'un outil numérique.

b) Évaluation :

- Critique interne (12%)
 - Critique externe (12%)
 - Réflexion didactique (10%)
 - Communication des résultats et rétroaction (8%)
 - Aspects méthodologique et technique (3%)
-

2. Retour sur le texte de Provost (5%)

La lecture de cet article vise à vous faire connaître la place de l'histoire comme vecteur d'identité collective. Après avoir pris connaissance des intentions de lecture et avoir lu le texte de Provost (2006), vous serez invité à compléter un questionnaire en ligne.

a) Objectifs :

- Saisir les enjeux entourant les fonctions sociales de l'histoire en classe;
- Dégager les liens complexes entre l'enseignement de l'histoire et la formation d'identité chez les élèves.

b) Évaluation :

- Complétude des réponses
 - Assiduité
-

3. Examen de connaissances (5%)

Pour cette évaluation, vous aurez à répondre à des questions relatives aux notions et concepts présentés au cours des séances (textes, vidéo, cours, sortie de terrain...)

a) Objectifs :

- Dégager les principaux axes d'intelligibilité entourant la conscience territoriale et historique et leur importance en éducation;
- Identifier des courants épistémologiques sur les finalités de l'enseignement de l'univers social;
- Dégager les liens complexes entre l'enseignement de l'histoire et la formation d'identité chez les élèves.

b) Évaluation :

- Complétude, structure et clarté des réponses
 - Profondeur de la réflexion émise
 - Qualité de la langue
-

4. Schéma conceptuel sur les thèmes du cours ou ligne du temps citoyenne (20%)

Schéma conceptuel

Ce travail individuel a pour but de faire une synthèse du cours à l'aide d'un schéma conceptuel. L'étudiant.e devra aussi présenter son identité sociale.

a) Objectifs :

- Établir des liens intelligibles entre les éléments théoriques (conscience historique et conscience territoriale, les objets de citoyenneté du PFEQ, différentes conceptions de citoyenneté, citoyenneté autochtone, etc.)
- Développer un esprit de synthèse relatif aux nombreux concepts liés à la citoyenneté et l'identité sociale;
- Communiquer son identité sociale.

b) Évaluation :

- Présence des éléments minimaux exigés (5%)
- Originalité et pertinence des attributs (5%)
- Lisibilité et clarté du schéma conceptuel (5%)
- Articulation et complétude des idées exprimées (5%)

Ligne du temps citoyenne

Ce travail individuel a pour but d'élaborer une trame chronologique d'un mouvement social ou lutte citoyenne et de la rendre manifeste au sein d'une ligne du temps.

a) Objectifs :

- Relever des moments de l'histoire liée à la citoyenneté active;
- Investir le concept de la pertinence historique;
- Entrevoir des thématiques citoyennes en histoire et ses implications didactiques

b) Évaluation :

- Présence des éléments minimaux exigés au sein de la ligne du temps (2,5%)
 - Originalité, description juste et pertinence des événements (5%)
 - Lisibilité et clarté de la ligne du temps (2,5%)
 - Justification didactique (10%)
-

5. Séminaire sur la conscience territoriale et historique (15%)

Cette activité aura pour but d'échanger sur la place de l'éducation à la citoyenneté dans le réseau scolaire dont les bases de réflexion se feront à partir de textes de référence. Ces séminaires, en sous-groupe d'une dizaine d'étudiants.es, auront lieu les 6 et 13 octobre.

a) Objectifs :

- Réfléchir sur le concept de conscience historique et territoriale et s'engager dans une prise de position;
- Envisager des pistes didactiques pour favoriser l'éducation à la citoyenneté.

b) Évaluation :

- Planification du séminaire (2,5%)
- Justesse des propos et réflexion professionnelle au cours du séminaire (2,5%)
- Complétude et pertinence du compte rendu (10%)

5 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Éléments d'évaluation	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Retour sur le texte de Provost	5	13 septembre
Examen sur textes et notions du cours	5	20 septembre
Interprétation critique d'un monument historique	45	20 octobre
Schéma conceptuel ou ligne du temps	20	27 octobre
Séminaire sur la conscience historique ou territoriale	15	Séminaire : 4 ou 11 octobre Remise du compte rendu : 20 octobre
Présence aux séances	12	

6 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement/notions/concepts	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	6 sept.	Adoption du plan de cours Les perspectives de la citoyenneté Un bref historique de la citoyenneté en classe	Visionner la présentation du plan de cours (Moodle) Visionner « Comment enseigner l'histoire du Québec? »
2	11 sept.	Identité collective et histoire : quel type de citoyenneté attendu? L'éducation à la citoyenneté et le PFEQ (Histoire et géographie) <u>Sortie</u> : l'interprétation d'un lieu de mémoire (1/2)	Texte de Provost (2006) *Compléter le questionnaire en ligne sur le texte de Provost (2006)
3	13 sept.	Conscience territoriale : quels liens entre citoyenneté et territoire?	Texte de Klein et Laurin 2000) + Desbiens, Rivard, Hirt (2017)
4	18 sept.	Conscience historique : qu'est-ce qui relève du commun en histoire? <u>Sortie</u> : l'interprétation d'un lieu de mémoire (2/2)	Texte de Duquette (2010)
5	20 sept.	Les concepts de la pensée historique comme voie vers la citoyenneté	*Examen (5%)
6	25 sept.	Les concepts de la pensée historique comme voie vers la citoyenneté (suite)	
7	27 sept.	Séance de soutien des travaux (rencontre des équipes)	
8	2 oct.	<u>Sortie</u> : L'historicité et la territorialité d'un quartier montréalais	
9	4 oct.	Séminaire sur la citoyenneté autour du thème de la conscience territoriale ou de la conscience historique	
10	11 oct.	Séminaire sur la citoyenneté autour du thème de la conscience territoriale ou de la conscience historique	
	20 oct.		Remise du compte rendu du séminaire + Remise du travail « Interprétation critique d'un monument historique »
	27 oct.		Remise du schéma conceptuel ou ligne du temps

7 MODALITÉS DU COURS

7.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence au séminaire. L'étudiant-e devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#).

7.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

7.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande. À tout moment, il sera possible d'obtenir une rétroaction pour tous les éléments d'évaluation du cours sur prise de rendez-vous.

7.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

7.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

8.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les ressources bibliographiques ci-dessous sont des références incontournables du cours et visent à appuyer le cadre théorique de différents travaux (séminaires, interprétation de lieux de mémoire ou carte conceptuel).

Identité sociale et la classe d'histoire

PROVOST, Chantal, « Amener les élèves à construire leur identité collective? Le grand défi québécois de la classe d'histoire » dans Bulletin d'histoire politique, vol. 14, no 3. p. 109-124.

<https://www.erudit.org/fr/revues/bhp/2006-v14-n3-bhp04168/1054467ar.pdf>

Conscience territoriale

KLEIN, Juan-Luis et LAURIN, Suzanne. (2000), « Citoyenneté active et conscience territoriale : perspectives pour un programme » dans *L'éducation géographique*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 237-241. (Disponible sur le Moodle du cours)

DESBIENS, C., RIVARD, É. & HIRT, I. (2017). Nous nous souvenons du territoire : la géographie québécoise face aux mémoires autochtones. *Cahiers de géographie du Québec*, 61(173), 293–313. <https://doi.org/10.7202/1049374ar>

Conscience historique

DUQUETTE, Catherine, (2010), « Les difficultés entourant l'apprentissage de la pensée historique chez les élèves du secondaire : la conscience historique comme piste de solution ? » dans *Histoire, musée et éducation à la citoyenneté*, Québec, Éditions Multimondes, p. 139-158. (Disponible sur le Moodle du cours)

Citoyenneté en Nouvelle-France

HAVARD, G. (2009). « Les forcer a devenir Cytoyens » : État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle). *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 64(5), 983-1018. <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/669853155>

Patrimoine, didactique et citoyenneté

BÉRUBÉ, H., (2016). « Les deux pieds dans le palimpseste » dans *Éveil et enracinement*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 155-158

8.2 RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Barry, A. (2003). Citoyenneté, éducation à la citoyenneté et programmes d'études. Québec : Commission des programmes d'études. Collection BANQ [en ligne] <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/49917>

JUTRAS, F. (2010). *L'éducation à la citoyenneté. Enjeux socioéducatifs et pédagogiques*. Québec : P.U.Q.

LAURIN, S., KLEIN, J-L., TARDIF, C. (2001). *Géographie et société*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

LEVASSEUR, L., MOISAN, S., CARDIN, J.-F. (2013). *Les enseignants d'histoire et le programme d'histoire et éducation à la citoyenneté : de la transmission de la mémoire à une citoyenneté « subjective » et ouverte*, Revue Phronésis, vol.2, no. 2-3. <https://www.erudit.org/fr/revues/phro/2013-v2-n2-3-phro0788/1018075ar.pdf>

MARZOUK, A., KABANO, J., COTÉ, P. (2000). *Éduquer à la citoyenneté à l'école. Guide pédagogique*. Outremont : Les Éditions Logiques.

NADEAU, J.-F. « Déboulonner des statuts pour contester la mémoire ». *Le Devoir*. 17 juin 2020. <https://nouveau-eureka-cc.proxy.bibliotheques.uqam.ca/Link/gestion1/news%c2%b720200617%c2%b7LEW%c2%b7005>

OUELLET, F. (2004). *Quelle formation pour l'éducation à la citoyenneté ?* Québec : Les Presses de l'Université Laval.

PAPILLON, M., (2012). « Les peuples autochtones et la citoyenneté : quelques effets contradictoires de la gouvernance néolibérale ». *Revue Éthique publique*, vol. 14, no 1. <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/968#quotation>

RADIO-CANADA (2020) « Déboulonner ou non des statues : des pistes de réflexion ! », Émission *Ça s'explique*, émission diffusion le 18 juin 2020. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/466332/monuments-racisme-harold-berube>

SCHNAPPER, D., (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard

SEIXAS, P., MORTON, T. (2013) *Les six concepts de la pensée historique*. Montréal : Modulo Éditeur

9.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

9.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

9.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026** :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

9.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le [site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique no 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- **CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel)** : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

9.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le [référentiel de compétence](#) comprend un ensemble de comportements et attitudes attendus au sein de la profession enseignante. Dans le cadre du HIS1130, les activités proposées permettront la sensibilisation, la maîtrise ou la consolidation de ces compétences.

Compétence	Composante	Activités liées
<p>Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>Maîtrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves. - Donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante. - Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent. - Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier. - Collaborer avec la communauté et les organismes culturels du milieu, et connaître les ressources et les programmes qui soutiennent l'enseignante ou l'enseignant dans son rôle de médiatrice ou de médiateur d'éléments de culture. 	<p>Ligne du temps</p> <p>Schéma conceptuel</p> <p>Interprétation critique d'un monument d'histoire</p> <p>Séminaire sur la citoyenneté</p> <p>Examens de lecture</p> <p>Sortie de terrain</p>
<p>Compétence 2 : Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté. - Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit. 	<p>Tous les activités proposées</p>
<p>Compétence 6 : Organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe de sorte à maximiser le développement, l'apprentissage et la socialisation des élèves.</p> <p>Maîtrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir et mettre en œuvre des interventions permettant aux élèves de développer leurs habiletés sociales et relationnelles 	<p>Interprétation critique d'un monument historique</p>
<p>Compétence 10 : Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté</p> <p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Saisir les occasions de collaborer avec tout partenaire susceptible d'enrichir l'apprentissage et l'éducation des élèves. - S'assurer que les intentions éducatives poursuivies par les activités proposées par des partenaires respectent le Programme de formation de l'école québécoise, le projet éducatif de l'école ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignante, de l'enseignant et de l'école. - Saisir les occasions de réinvestir le contenu des activités de partenariat dans des situations d'enseignement et d'apprentissage. 	<p>Interprétation critique d'un monument historique</p> <p>Séminaire sur la citoyenneté</p>
<p>Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession.</p> <p>Consolidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue. - Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affirmer sa posture d'enseignante ou d'enseignant. - Développer une culture collaborative avec ses pairs et la communauté pour le rayonnement et la reconnaissance de la profession enseignante. - Participer à la promotion et à la diffusion de projets et d'expériences mettant en valeur l'accomplissement et l'engagement des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves. 	<p>Interprétation critique d'un monument historique</p> <p>Séminaire sur la citoyenneté</p> <p>Ligne du temps</p>

		Schéma conceptuel Examens de lecture
<p>Compétence 12 : Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs.</p> <p style="text-align: center;">Consolidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique. - Développer et mobiliser ses habiletés technologiques. - Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage. - Développer et mobiliser sa culture informationnelle. - Collaborer à l'aide du numérique. - Communiquer à l'aide du numérique. - Produire du contenu avec le numérique. - Mettre à profit le numérique en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés. - Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation. 	Ligne du temps Schéma conceptuel Interprétation critique d'un monument d'histoire Séminaire sur la citoyenneté

Légende

- Niveau de **sensibilisation** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée
- Niveau de **consolidation** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation
- Niveau de **maîtrise** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.